

NOTICE D'INCIDENCE

POUR LA VIDANGE D'UN PLAN D'EAU

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, Prénom ou raison sociale du propriétaire : (<i>N° SIRET</i>)	Nom du représentant légal : (<i>Joindre l'autorisation écrite du propriétaire</i>)
Adresse postale :	Numéros de téléphone : (<i>Fixe et portable</i>) Adresse électronique :

2 – LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune :	Lieu-dit et nom du plan d'eau :
Coordonnées cadastrales : (<i>Joindre justificatif de propriété</i>)	Bassin versant (<i>Nom du cours d'eau récepteur des eaux</i>) :
Autres données utiles à la localisation :	

3 – PRÉSENTATION DU PROJET DE VIDANGE

3.1 – Caractéristiques du plan d'eau

Date de création du plan d'eau :	Date de la dernière vidange du plan d'eau : <i>(joindre la déclaration associée)</i>
Références administratives :	Numéro d'enregistrement : <i>(cascade ou autre identification)</i>

Superficie du plan d'eau :	Volume estimé :
Mode d'alimentation du plan d'eau :	Nom du cours d'eau, catégorie piscicole :
Géométrie et granulométrie du cours d'eau en aval : <i>(Géométrie : largeur, sinuosité, pente / granulométrie : blocs, pierres, cailloux, graviers, sable, limon, argile)</i>	

3.2 – Description de l'opération de vidange

Personne responsable de la vidange : <i>(En cas d'intervention d'un pêcheur professionnel, fournir ses coordonnées et n° d'agrément)</i>	Objectif de la vidange :
Date de début de vidange (ouverture de la vanne) :	Date de la pêche (capture du poisson) :
Date début de remplissage (fermeture de la vanne) :	Durée prévisionnelle du remplissage :
Dispositif de maintien du débit réservé à garantir en aval du plan d'eau :	Fréquence et gestion des prochaines vidanges <i>(5 ans maximum)</i> :
Mise en assec :	Durée prévue de l'assec :

Équipements *(à localiser sur un plan de masse)* permettant la vidange et modalités de maîtrise du débit :

Ouvrages ou aménagements prévus pour retenir les matières en suspension, vases et boues :
(Les décrire précisément et les localiser sur un plan de masse)

Modalités de récupération des espèces piscicoles et des crustacés :

Les espèces présentes (*poissons et crustacés*) et leur destination :

Gestion du produit de la pêche :

Destination des carnassiers capturés sur les bassins de première catégorie piscicole :

Mesures de destruction des espèces indésirables :

Prévision de curage :

Volume approximatif à curer :

Mode opératoire et les analyses prévues :

Destination des matériaux de curage :

4 – DOCUMENT D'INCIDENCE

4-1-1 État initial

Description de l'état initial de la zone de travail (*fournir des photos de la zone de travail avant la vidange*) :

Description du milieu récepteur (*fournir des photos du milieu récepteur avant la vidange*) :

4-1-2 Incidences prévisibles de la vidange

Matières en suspension :

Réchauffement de l'eau du ruisseau :

Augmentation du débit du ruisseau :

Faune et flore du ruisseau :

4-2 Incidences sur les sites Natura 2000

Existe-t-il un site NATURA 2000, impacté par la vidange :

Références du site :

Objectifs de conservation du site :

Évaluation des incidences :

4-3 Compatibilité avec le SDAGE

Principales dispositions du SDAGE 2022 – 2027 liées aux vidanges de plan d'eau :	Compatibilité
<p>D25 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques »</p> <p>D30 : Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p> <p>D41 : Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides</p> <p>D44 : Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires</p> <p>D45 : Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées ou quasi menacées de disparition du bassin</p> <p>D48 : Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin</p>	

4-4 Mesures correctives

Préciser toutes les mesures correctives ou compensatoires envisagées pour chacune des incidences prévisibles signalées au chapitre 4-1-2 : *(décantation, maîtrise du débit de vidange, suivi de la qualité des eaux pour les plans d'eau de plus de 3 ha ou si absence d'un système de décantation [matières en suspension < 1 g/L, ammonium < 2 mg/L, teneur en oxygène dissous ≥ 3 mg/L], maintien d'un débit réservé...)*

5 – MOYENS de SURVEILLANCE de la VIDANGE

Description de la surveillance et la maîtrise de l'abaissement du plan d'eau :

Inspection des ouvrages après vidange :

6 – ÉLÉMENTS GRAPHIQUES et DOCUMENTS UTILES à la compréhension du dossier

Joindre les plans nécessaires à la localisation (*Plan au 1/25 000^e, plan cadastral...*) :

Joindre les plans ou représentations graphiques des ouvrages abordés dans les paragraphes précédents :

Joindre les éventuelles autorisations des propriétaires riverains, notamment concernant les enjeux existants en aval :

À _____ , le

(*Signature du déclarant*)